

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Bons offices : une Gabonaise consulteur au Saint-Siège

Line R. ALOMO
Libreville/Gabon

LE Vatican vient d'accorder sa confiance à une Gabonaise: la Sœur Marie-Sidonie Oyembo, de la Congrégation des Sœurs de Notre dame de l'Immaculée Conception de Castres (Sœurs bleues). Elle a récemment été nommée par sa Sainteté le Pape François, consulteur à la Congrégation "les instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique". Cette Congrégation est un ministère romain chargé d'accompagner les questions de fond relatives à toutes les formes de consécration privée, publique, masculine et féminine dans toute l'Église catholique. Comme expert, Sr Marie-Sidonie apportera sa contribution. Une grande pre-

mière pour un ressortissant du Gabon. Femme gabonaise, fille de l'Église, Marie-Sidonie a répondu favorablement pour un mandat de cinq ans. " La nomination de Consulteur relève du Saint-Père. Il fait le choix de Chrétiens laïcs ou clercs experts dans certains domaines en vue de recueillir leur contribution lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des questions importantes qui vont influencer la vie de l'Église", explique-t-elle. Née le 5 mai 1968 à Port-Gentil, Sidonie Oyembo fait ses études primaires aux écoles catholiques Saint-Paul et Sainte-Thérèse. Puis, le secondaire à Raponda-Walker et à Immaculée Conception. Après deux ans d'expérience à Libreville, elle entre chez les Sœurs de l'Immaculée Conception le 4 septembre 1988 à Castres en France. Elle fait ses

premiers vœux le 11 août 1991 à Castres et ses vœux perpétuels le 8 septembre 1996 à Port Gentil. Marie-Sidonie a un graduat en philosophie, une maîtrise en sciences sociales et de l'éducation. Elle prépare actuellement sa thèse de doctorat en théologie dogmatique. Elle est éducatrice de formation et enseignante de théologie. Elle a été formatrice à la vie consacrée, supérieure provinciale, présidente de la vie consacrée au niveau national, régional, et continental. Elle demande à tous et à chacun de prier pour elle.



Sœur Marie Sidonie, consulteur au St-Siège.

Enseignement privé laïc : les responsables aux abois



Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

ASPHYXIÉS par les tensions de trésorerie, les établissements secondaires privés confessionnels laïcs, courent le risque de ne pas entamer sereinement le second quadrimestre de cette année. Face à cette situation, les responsables se tournent désormais vers les services compétents des ministères de l'Éducation nationale et du Budget. Faisant le point de la situation lors d'un point-presse le 18 mars 2021, les membres du bureau de la Fédération des établissements secondaires privés confessionnels laïcs du Gabon ont fait remarquer que celle-ci est la conséquence de la non-régularisation des arriérés des frais d'écologie des élèves orientés en leur sein par l'État. Tant cette situation plombe le

fonctionnement de ces lycées et collèges, qui n'arrivent donc pas à supporter une bonne partie de leurs charges. Pour ne pas mettre la clé sous le paillason et éviter que l'année scolaire de plusieurs jeunes Gabonais régulièrement inscrits dans ces établissements ne soit hypothéquée, mandat a été donné aux membres du bureau de la Fédération d'entamer des démarches auprès des services compétents afin que soit réglée cette dette. Vivement que les autorités gouvernementales prennent à bras-le-corps ce problème potentiellement dommageable pour les apprenants. D'autant plus que le secteur privé en matière d'éducation demeure un partenaire non négligeable de l'État. Rien que cette année scolaire, c'est près de 100 mille élèves qui sont régulièrement inscrits dans ces établissements.



Conférence Interafricaine
de la Prévoyance Sociale

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

La Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), organisation régionale, chargée du contrôle et de l'appui technique aux Organismes de Prévoyance Sociale (OPS), qui regroupe 17 États membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo), lance un appel d'offres international ouvert à toutes les personnes physiques ou morales régulièrement inscrites au tableau de l'ordre des Experts Comptables en qualité d'Experts Comptables et installées dans l'un des États membres de la CIPRES en vue de la désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Le dossier d'appel d'offres contenant le cahier des charges peut être téléchargé dans la partie Documentation du site internet de la CIPRES (www.lacipres.org) à partir du **23 février 2021**.

Les offres rédigées conformément au cahier des charges doivent être déposées au plus tard le **25 mars 2021 à 12 heures GMT** à l'adresse ci-dessous moyennant le paiement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) Francs CFA ou cent cinquante-trois (153) Euros par virement à ECOBANK-TOGO sur le compte référencé ci-après :

- **Intitulé du compte** : CIPRES
- **Code Swift** : ECOCTGTG
- **Numéro de compte** : 140036455002
- **Clé RIB** : 88
- **IBAN** : TGO550170114003645500288

L'ouverture des plis s'effectuera par une commission, mise en place à cet effet, le **02 avril 2021 à 12 h 30 mn**, GMT dans la salle de Conférence de la CIPRES située à l'adresse ci-dessous indiquée.

Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES)

Quartier Atchanté, Cité OUA LOME 2,

En face du CHU CAMPUS,

Derrière la Pharmacie Univeri Santé.

Boîte postale : 1 BP 1238 Lomé 1 - TOGO

Email : cipres.org@gmail.com

Tél : 00228 22 26 17 94 / 00228 22 26 20 45